

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 décembre 2020

PRESENTS (9) : BESANCON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DANJEAN Pierre, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, JEANDOT Julie, MOUREZ J-Christophe

Absents : GENTAS Dominique , GRILLOT Isabelle

Secrétaire de séance : Mme Julie JEANDOT

-
- 0) Le compte-rendu du conseil municipal (CM) du 13 novembre est approuvé à l'unanimité des élus qui signent le registre des délibérations.

1° Restauration téléphérique porte-lait:

Concernant ce projet d'intérêt patrimonial et touristique, M. le Maire expose aux élus l'intérêt de présenter rapidement des dossiers de demandes de subvention auprès de divers financeurs publics. L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité :

*autorise le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine.

*autorise le Maire à présenter des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

M. le Maire indique en sus que la Communauté de Communes Bresse Haute Seille (CCBHS) participera également au financement.

2° Tarif de l'eau 2021:

M. le Maire rappelle que le budget eau potable a connu un déficit de fonctionnement de près de 400€ en 2019 et qu'il conviendrait de le corriger afin de ne pas le déséquilibrer d'avantage. Après débat, le CM décide de fixer pour l'année 2021 :

*à 85€ le prix de l'abonnement (6 votes pour et 3 votes contre).

*à 0,90€ le prix du m³ d'eau consommée (9 votes pour).

3° Recherche de fuites sur réseau d'eau potable:

M. le Maire indique que depuis 2019 le SIDEDEC (organisme public départemental d'assistance aux communes) n'assure plus ce service en direct et qu'il le confie à la société Ax'eau.

Cette prestation comprend une recherche annuelle des fuites sur tout le réseau souterrain et une intervention sur demande pour les grosses fuites.

L'exposé du Maire entendu, le CM à l'unanimité valide le devis de la société Ax'eau pour un montant annuel de 580€ HT (prix identique à la prestation SIDEDEC habituelle).

4° Projet d'extension de la réserve de pêche:

M. le Maire présente la possibilité de renforcer la réserve de pêche communale existante sur la rivière Seille et son affluent « le Bief des Exterpois » afin d'y préserver la truite fario.

Sur proposition du Maire, le CM à l'unanimité:

*décide de demander à la société de pêche la Gaule Lédonienne de proposer à M. le Préfet de placer « le Bief de Rougeot » (Croix des Martines) en réserve sur 300ml afin d'y interdire la pêche.

*autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Une convention sera proposée aux riverains.

5° Evolution de grade pour Mme Séverine CAMUSET, secrétaire de Mairie:

M. le Maire informe les conseillers que Mme CAMUSET employée actuellement comme adjoint administratif principal de 2° classe peut prétendre à une évolution statutaire du fait de l'ancienneté acquise. Sur proposition du Maire, le CM décide à l'unanimité :

*d'employer et de rémunérer Mme CAMUSET au grade d'adjoint administratif principal de 1° classe à compter du 1 janvier 2021.

6° Vote d'un crédit formation pour les élus.

M. le Maire expose que le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit une formation obligatoire la première année du mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

L'exposé du Maire entendu, le CM décide à l'unanimité :

*de fixer à 2% du montant des indemnités de fonction (soit 515[€]) le budget consacré à la formation des élus.

*de faire bénéficier de cette disposition les deux adjoints ayant reçu délégation du Maire (arrêté du 3/07/2020) ainsi que l'ensemble des conseillers.

*de retenir comme thème principal la gestion des affaires communales (et en particulier la gestion des cimetières).

7° Décisions modificatives budgétaires :

7.1 : Les élus ayant décidé à l'occasion du CM du 13/11 de faire un don à deux organismes de bienfaisance (ADMR et Banque Alimentaire), il convient de transférer sur le compte correspondant la somme de 150€.

Le conseil municipal (CM) approuve à l'unanimité.

7.2 : en matière de charges de personnels et sur demande du Trésorier, il convient de déplacer sur le compte correspondant (6453) la somme de 210€.

Le conseil municipal (CM) approuve à l'unanimité.

8° Colis des aînés.

Conformément à la décision prise lors du CM du 13/11, les aînés bénéficieront d'un colis offert par la municipalité courant décembre.

9° Informations sur les commissions de la Communauté de Communes Bresse-Haute Seille (CCBHS).

Exposé des thèmes abordés en réunions de commissions par les délégués communaux présents: projets en cours (tourisme, voirie, culture).

10° Questions diverses :

10.1 : Tables de pique-nique .

Sur proposition de la CCBHS et après débat, le CM décide de réserver deux tables afin de les mettre à disposition des randonneurs au Chaumoisi Boivin.

Ces équipements seront installés au printemps.

10.2 : Réseau de téléphonie.

M. le Maire informe les conseillers que la région Bourgogne-Franche-Comté lance une enquête publique auprès de la population afin de connaître le niveau de satisfaction et de performance en matière de téléphonie.

L'application « TADUREZO » permet aux volontaires de tester leur capacité de réception et de la faire connaître auprès de cette instance.

Une affiche explicative est déposée aux porte-affiches (BLOIS et Chaumoisi).